

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 MARS 2023

P.V. n° 127
Dossier n° 10

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration relatif au taux de promotion des avancements au grade d'adjudant pour l'année 2023,

VU l'avis favorable du Comité social territorial en date du 10 mars 2023,


VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver pour l'année 2023, le taux de promotion des avancements au grade d'adjudant de 11,85 %.

A cela s'ajoute au titre de la promotion spéciale et hors quota, un taux de promotion de 10 % du nombre des agents promus

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU